

## CONVENTION DE MINI – STAGE Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Stéphane BARMOY</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p>
--	---

**Art. 1 :** La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

**Art. 2 :** L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

**BTSA Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales  
(BTSA ANABIOTEC)**

Je vous informe qu'il y a 6 places par journée et qu'il faut classer de 1 à 4 les dates ci-dessous (1 étant celle que vous aimeriez). Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

**Repas offert par l'établissement lors de la journée.**

**Art 3 :** La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

-----

Nom et adresse du responsable légal : -----

-----

Téléphone : ----- Email : -----

**Art. 4 :** Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes. En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Les Vendredis 2025 / 2026	Classement par ordre
Le 28 novembre 9h - 15h30	
Le 05 décembre 9h - 15h30	
Le 16 janvier 9h - 15h30	
Le 13 mars 9h - 15h30	
Le 27 mars 9h - 15h30	
Le 03 avril 9h - 15h30	

**Art. 5 :** Durant la journée, les stagiaires seront en travaux pratiques au laboratoire : ils devront apporter une blouse 100% coton propre.

Date de signature :

Le/Les responsables légaux de l'élève mineur	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA  Stéphane BARMOY

**Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine**